

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 3 OCTOBRE 2016 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Katia PERRET, M. Francis BLOCH, M. Pierre-Louis BALLET, Adjoint au Maire.

MMES Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, J GUERRIER, P LABART, MM. Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie LABROSSE (pouvoir donné à Francis BLOCH), Mme Sandrine TESTAS (pouvoir donné à Françoise EYRAUD)

Secrétaire de séance : P WATSON

Convocation faite le : 26 SEPTEMBRE 2016

publiée le : 26 SEPTEMBRE 2016

Concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent, une rectification est demandée.

MME LABART précise et demande que soit mentionné qu'un pouvoir a été donné à M WATSON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2016 est approuvé, après amendements, à 13 voix POUR et 2 abstentions.

I – DELIBERATION LANCEMENT DU PROJET REHABILITATION MILLE CLUB + MULTI -LOISIRS

Le Maire expose le projet de délibération concernant le projet de réhabilitation Mille Club + Multi Loisirs.

J BARTHOMEUF demande de rappeler le coût total des travaux :

Le Maire précise que le coût des travaux sera de 600 000€ environ.

Après débat, le conseil municipal décide à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE, de lancer le projet réhabilitation du Mille Club + Multi Loisirs.

II – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A NEGOCIER ET PASSER CONTRAT AVEC LE MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION MILLE CLUB + MULTI -LOISIRS

Après débat, le conseil municipal décide à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE, d'autoriser le Maire à négocier et passer contrat avec le Maître d'œuvre pour la réhabilitation du Mille Club + Multi Loisirs.

III – DELIBERATION ACCEPTANT LE BENEFICE DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE DE Melle PERRAYON

La commune est bénéficiaire pour 50 % d'un contrat d'assurance vie souscrit par Mlle PERRAYON, pour un montant de 67 827.21 €.

Melle PERRAYON est enterrée à St Bernard dans un caveau familial, la tombe sera fleurie.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité d'accepter le bénéfice de cette assurance vie.

III – DELIBERATION CONCERNANT LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE SUR LA COMMUNE

Considérant la nécessité de préserver les paysages et le cadre de vie des communes et de se donner des orientations partagées à l'échelle du territoire Dombes Saône Vallée.

Le Maire expose la situation actuelle de la commune vis-à-vis du règlement de la publicité et des enseignes.

Le Maire propose au conseil municipal de conserver ce règlement local de publicité jusqu'au terme de sa validité, soit le 13 juillet 2020, sauf évolution des compétences de la communauté de communes que décideraient les communes.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le règlement local de publicité établi par arrêté préfectoral du 11 mai 1995, et actuellement en vigueur sur la commune jusqu'au 13 juillet 2020.

V – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX d'ANSE et REGION RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS ET RAPPORT SUR LA QUALITE DES EAUX

J BARTHOMEUF : l'eau potable à St Bernard est de bonne qualité.

Le recueil des actes administratifs est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

PL BALLEST : la télé-relève est importante pour le relevé des compteurs et surtout la détection de fuites. Bien vérifier ses coordonnées pour être prévenu rapidement.

VI - TRAME BLEUE / TRAME VERTE

Le Maire propose de faire un sondage auprès des spinosiens qui déboucherait sur un bilan. Il n'y aura pas d'augmentation des zones classées boisées, maintien de l'existant.

Il faut apprendre à se projeter, que veut-on pour St Bernard ?

En dehors du chemin de Halage, d'autres zones naturelles pourraient être pensées :

Legs zinderstein : un petit parc avec l'équipement social médical

Bassin de rétention des Guillermines : respiration végétal

Bassin de rétention chemin du Bois : parcours de santé

Les Haies : il faut diversifier mais en essences.

Les murs : le PLU régleme les clôtures

P LABARD demande le classement d'un arbre sur sa propriété pour cela une modification du PLU est nécessaire, par contre pour déclasser, une révision est indispensable..

VII - RAPPORT RAPQS ASSAINISSEMENT

L'extrait du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif est à disposition du public au secrétariat de la mairie.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mutualisation : Le schéma de mutualisation a été approuvé le 13 juin 2016, il est organisé autour de deux axes :
 - La réalisation d'un groupement d'achats
 - L'établissement d'un bordereau de prix pour des prestations réalisées en collectivités.

La mise en œuvre de ce schéma va débuter par la création d'un groupement d'achats par la CCDSV. Celui-ci aura pour missions de recenser les besoins de chaque commune par segments d'achats, de réaliser l'ensemble des procédures de mise en concurrence, d'analyser les offres et d'attribuer les marchés. Les commandes, la gestion des livraisons et le paiement des factures restent à la charge des communes.

Plus le nombre de communes adhérentes au groupement est importante plus les prix proposés par le groupement seront économiquement intéressants.

Les deux premiers marchés qui peuvent être lancés en fin d'année pour exécution à compter du 1^{er} avril 2017 sont les suivants :

- Fournitures de bureau, papier et de consommables informatiques
- Produits d'hygiène

En ce qui concerne les photocopieurs, les échéances des marchés en cours ne permettront pas de lancer un marché avant septembre 2017 pour attribution au 1^{er} janvier 2018.

La commune prolongera son contrat avec la société XEROX pour le copieur pendant un an pour se regrouper ensuite avec le marché de la CCDSV.

Pas d'engagement immédiat pour la mise à disposition des agents.

- 2) P LABART demande si la commune est classée en catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2015.

M le Maire explique. Après un appel en préfecture, la commission ne s'est toujours pas réunie, nous sommes toujours dans l'attente de la décision.

- 3) P LABART : Réunion SMICTOM : recyclerie ; une nouvelle unité est créée: relooking des meubles anciens ou non, ce qui amène à des créations d'emplois.

- 4) Problème des poubelles laissées sur le trottoir après le passage du camion.

- 5) M le Maire suite à la lettre recommandée de Mme Blanc-Monot, concernant diverses demandes.

Vous écrivez « demandes conservatoires », êtes- vous allez chez le juge ? si oui je laisse passer la justice.

A Blanc-Monot : non

M le Maire : 1) vous demandez une clef de la mairie, ainsi que le libre accès aux bureaux des conseillers, nous avons de votre part que des critiques et des remises en cause, je vous rappelle que vous êtes la minorité qu'un bureau est mis à votre disposition pendant les heures d'ouvertures de la mairie, donc non pour les clefs de la mairie

2) Pour les réunions de commissions, le planning est fait jusqu'en janvier 2017.

3) En ce qui concerne le Procès-Verbal du conseil, c'est un usage pas une obligation que de le proposer à la relecture. Il vous sera proposé à la relecture dans les meilleurs délais.

4) Centre de Gestion : assistance juridique pour le marché du mille club+ multi loisirs, Mme PETIT du CDG de l'Ain a été retenue suite à une décision majoritaire lors d'une réunion de service exécutif. De plus la commune cotise au CDG 01 pour ce genre de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Prochain conseil municipal : Vendredi 4 novembre 2016 à 19h30.

Signatures :

--